



CRAPAUD COMMUN



23/07/2016 - **NATURE ISÈRE** - Amphibiens

COMMENT IDENTIFIER CETTE ESPÈCE ?

Le crapaud commun est une espèce d'amphibien de couleur brune assez uniforme et à l'allure massive et trapue. Sa pupille horizontale est entourée d'un iris rouge à orangé. Il est assez facile de déterminer le sexe des animaux en se basant sur la taille et le poids des adultes : les femelles atteignent jusqu'à 10 cm en Isère, pour un poids moyen de 120,4 g pendant que les mâles ne dépassent pas les 7,62 cm pour un poids de 46,8 g.

RÉPARTITION DE L'ESPÈCE EN ISÈRE

Bien que les populations semblent assez fragmentées dans la plaine de Bièvre, le crapaud commun demeure omniprésent en Isère, en particulier à des altitudes environnantes les 500 mètres. Il peut monter jusqu'à 2000 m d'altitude en Oisans.

ÉCOLOGIE LOCALE

Le crapaud commun est une espèce qui colonise tous les milieux à l'exception de ceux où une agriculture intensive (secteurs de grande culture) est pratiquée. La présence de secteurs arbustifs ou arborés paraît également nécessaire à son développement. Pour la reproduction, le crapaud commun recherche de préférence des milieux aquatiques « stables », non temporaires et offrant des supports de ponte (tels que des systèmes racinaires, de la végétation aquatique, etc.).

PHÉNOLOGIE – VARIATIONS LIÉES AUX SAISONS

Durant sa phase terrestre, le crapaud commun est une espèce plutôt solitaire et essentiellement nocturne. À l'inverse, au moment de la reproduction (de février à mars/avril), les rassemblements comptent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'individus, qui sont actifs même en journée. La période d'hivernage s'étend généralement d'octobre/novembre à février/mars, mais, en cas de redoux exceptionnels, certains individus peuvent redevenir actifs (notamment aux mois de décembre et de janvier).

ACTIONS FAVORABLES À L'ESPÈCE

Afin de lutter contre les risques d'écrasement, la mise en place de dispositifs temporaires de protection le long des routes du département est nécessaire. Ceux-ci permettent de faire transiter de façon sécurisée les amphibiens vers les sites de reproduction. Coûteuses en moyens financiers et humains, ces opérations temporaires de protection doivent aboutir à la mise en place de passages à faune pérennes (comme sur le site du Grand-Lemps par exemple). Si les amphibiens sont d'abord ciblés par ces dispositifs, les petits mammifères, les insectes, les mollusques, etc. en profitent également.

COMMENTAIRE DE L'AUTEUR

Malgré les connaissances relativement approfondies sur cette espèce, cette fiche est perfectible, n'hésitez pas à en proposer vous-même des compléments !

Une partie des éléments de cette fiche provient de l'atlas des amphibiens et reptiles de Rhône-Alpes réalisé par le Groupe herpétologique Rhône-Alpes et la LPO Rhône-Alpes.

Vous pouvez tout à fait reprendre des informations de cette fiche-ci. Merci.

LIENS

- **Fiche espèce du crapaud commun sur l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)**
(https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/259/tab/fiche) [1]